

## **Politique de la ville : de nombreuses actions menées en faveur de l'emploi des jeunes sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie**

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020 coordonné par la Métropole Rouen Normandie, des nouvelles démarches expérimentales en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes ont été mises en place par les différents acteurs dans de nombreuses communes métropolitaines. Ces actions concrètes sont menées pour favoriser l'accompagnement vers l'emploi. De multiples initiatives sont à dénombrer notamment dans les villes de Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et d'Elbeuf-sur-Seine en lien avec la mission locale d'Elbeuf et l'Association de Prévention Spécialisée de la région elbeuvienne. Ces actions combinent les interventions d'un service de prévention spécialisée, des médiateurs des villes et des missions locales avec pour objectif de mobiliser les jeunes qui se sont détournés des dispositifs de droit commun.

Le Contrat de Ville intègre des mesures pour encourager la création et le développement des entreprises, soutenir le commerce de proximité et l'artisanat. Il assure par ailleurs une présence de Pôle Emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, ainsi que le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

Les missions locales sont signataires du contrat de ville et à ce titre se sont engagées à mobiliser vers les jeunes des quartiers prioritaires les actions et dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des jeunes.



## Qu'est-ce que le contrat de ville ?

Le Contrat de Ville succède au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et constitue désormais **le cadre unique de la mise en œuvre de la politique de la ville**. Ordonné le 21 février 2014 par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, ce contrat vise à **mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires pour la période 2015-2020**. Outil au service de la solidarité territoriale, il constitue le cadre opératoire à la fois unique et partagé entre une diversité d'intervenants pour la mise en place des actions visant à résorber les inégalités entre les quartiers prioritaires et les autres.

Les quartiers prioritaires sont identifiés selon un critère unique, le niveau de revenu des habitants. Leur développement doit s'inscrire dans une dynamique d'agglomération dans laquelle les habitants et les acteurs locaux sont intégrés. L'article 13 de la loi du 21 février 2014 précise que les quartiers qui ne seraient plus classés en quartier prioritaire de la politique de la ville peuvent, à la demande des communes, être placés en dispositif de veille active par le Préfet. Ils font l'objet d'une observation attentive de la part des signataires du Contrat de Ville afin d'agir le cas échéant en cas d'aggravation de leur situation.

Porté par la Métropole Rouen Normandie, le Contrat de Ville associe l'État, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime, les communes disposant de quartiers prioritaires ou de territoires de veille, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'Allocation Familiale, Agence Régionale de Santé...), en vue de **mobiliser prioritairement les financements de droit commun de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics**.

**Le territoire de la Métropole Rouen Normandie compte 16 quartiers prioritaires, répartis sur 14 communes, totalisant 46 710 habitants :**

Les Hauts de Rouen à Bihorel/Rouen, le Plateau à Canteleu, Arts et Fleurs - Feugrais à Cléon/ Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le Parc du Robec à Darnétal, le centre-ville à Elbeuf, les Bouttières et Diderot – Mesliers à Grand-Couronne, Binche à Maromme, Jean Moulin à Notre-Dame-de-Bondeville, Nord à Oissel, la Piscine à Petit-Quevilly, Grammont à Rouen, Château Blanc, Thorez-Grimau et Hartman-Houssière à Saint-Étienne-du-Rouvray et Buisson Gallouen à Sotteville-lès-Rouen.

Le contrat de ville a été signé par le Président de la Métropole Frédéric Sanchez en présence de Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le 5 octobre 2015.



Nombreux sont les jeunes qui se trouvent aujourd'hui en rupture avec les institutions et de ce fait ne fréquentent pas ou plus les structures du territoire pouvant répondre à leurs problématiques d'insertion sociale et professionnelle.

Face à cette situation les villes de Saint-Aubin-lès Elbeuf et d'Elbeuf-sur-Seine ont pris l'initiative de se rapprocher de la Mission Locale et de l'Association de Prévention spécialisée (APRE) afin de mettre en place des permanences conjointes de ces deux associations au sein des lieux « jeunesse » bien identifiés des jeunes. Ainsi ces derniers ont un contact privilégié avec des professionnels et bénéficient sur place d'un accompagnement personnalisé.

- **Exemple à Saint-Aubin-lès-Elbeuf – L'espace Point-Virgule**

Sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf la permanence mission locale - APRE a lieu à l'espace Point-Virgule. Elle bénéficie aussi bien aux jeunes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf qu'à ceux de Cléon.

L'espace Point-Virgule accueille les jeunes de 16 à 25 ans. La structure propose un accueil collectif ou individuel, des activités et des sorties. La structure compte, parmi ces agents, un conseiller en insertion qui accueille les jeunes en individuel et aussi à l'occasion des ateliers collectifs « emploi ». L'expérimentation de la permanence par deux professionnelles a démarré en juin 2015. Elle a lieu les mercredis de 16h30 à 18h30.

Après une période d'observation et d'acceptation de la présence des professionnelles de 6 mois, les premiers rendez-vous individuels ont commencé à avoir lieu. La permanence accueille en moyenne 2 jeunes par jour.

Le suivi des jeunes est différent selon qu'il est assuré par l'éducatrice spécialisée (qui offre un accompagnement plus global et pouvant aller jusqu'à un accompagnement de la cellule familiale relevant de la prévention spécialisée), ou par la conseillère emploi insertion qui accueille les jeunes en individuel. Cette dernière fait le lien rapidement en cas d'inscription à Pôle Emploi et à la mission locale. Elle les oriente vers les différents dispositifs, les jeunes obtiennent ainsi une réponse immédiate à leurs problématiques.



Chaque semaine un point est fait par l'équipe de la structure à propos de chaque jeune dans l'avancement de son parcours d'insertion. Si la conseillère lors de l'entretien a demandé au jeune de refaire son CV, le conseiller en insertion de l'espace Point-Virgule prend le relais auprès du jeune pour l'aider dans la rédaction du CV avant le prochain entretien avec sa conseillère.

Aussi dans le cadre de cet accompagnement tripartite, des chantiers éducatifs sont proposés aux jeunes (APRE et le service de la ville) afin de les préparer en amont à leur entrée dans un dispositif de suivi (garantie jeunes etc.) ou en formation.

La structure est à ce jour majoritairement fréquentée par les jeunes de Cléon, **sur une trentaine des jeunes orientés, 12 se trouvent aujourd'hui dans un parcours d'insertion.**

- **Exemple à Elbeuf-sur-Seine – La Péniche**

Sur la commune d'Elbeuf-sur-Seine, la permanence mission locale - APRE a lieu au cœur du quartier du Puchot à la Peniche.

Il s'agit d'un lieu culturel aux multiples facettes : structure de proximité pour les jeunes, lieu de concerts, lieu d'échanges intergénérationnels...

L'accueil des jeunes est assuré du mardi au samedi. Les permanences sont effectuées tous les mercredis de 17h à 18h soit à la Péniche ou directement dans le quartier au contact des jeunes.

Le travail est effectué en collaboration entre l'APRE, la Maison des Jeunes et de la Culture, les travailleurs sociaux de la ville d'Elbeuf-sur-Seine et le conseiller en insertion de la mission locale.

L'objectif est de faire venir les jeunes vers la mission locale afin de les rendre responsable à part entière de leur parcours vers l'emploi.



## Dossier de presse Métropole Rouen Normandie

Après avoir été identifié par les jeunes des quartiers, le rôle du conseiller de la mission locale est de diffuser l'information liée aux activités de la mission locale, la présentation des différents services et dispositifs et des procédures à suivre pour s'inscrire ou se réinscrire et accéder à un accompagnement personnalisé.

**Grâce à ces permanences dans le quartier du Puchot, installées aussi depuis l'été 2015, plus de 80 jeunes du quartier ont été suivis par la Mission Locale**, dont plus de la moitié sont des femmes. Comme pour les jeunes fréquentant le Point-Virgule, ils sont majoritairement orientés vers les dispositifs : garantie jeunes, Initiative Emploi Jeunes, Contrat d'Accès à la qualification, Plan Local d'Insertion et d'Emploi (pour 5 d'entre eux) ou encore en formation.

### Contact Presse

Marion FALOURD  
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie  
02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54  
[marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr)

